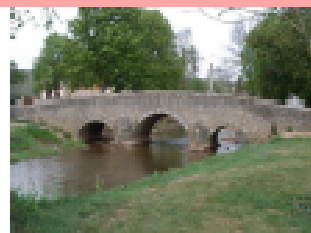




n°45 • Avril 2018



LA LETTRE MUNICIPALE DE SALORNAY - SUR - GUYE



Sommaire

Vie communale

Supérette

Place de la Clochette, WC publics, covoiturage

Trottoirs, sécurité, voirie

Mur en pierres sèches

Supprimer les pesticides de votre jardin

Copeaux de bois, broyats et branchages

Fleurissement, floraison durable

Camping

M.S.A.P.

Budgets - Fiscalité 2018

Infos pratiques

« la marelle en campagne » et le club jeunes

Stage d'été au Moulin de la Clochette

Bibliothèque

Initiation Informatique

Ramassage des ordures ménagères

Déchetterie

Ecole : inscriptions pour la rentrée 2018

Utilisez Internet

Documents d'urbanisme

Nuisances sonores et feux

Photos aériennes

Panneaux d'affichage

Relais Informations Services (R.I.S.)

Tennis

La Poste

Evènements Nouveautés

Nouvelles activités

Vide-maison

Brochure « Laissez-vous conter Salornay et la vallée de la Gande »

Concours photo

Défilés

Fête patronale—Repas sous les marronniers

L'été des marchés

Expo littéraire

Concert organisé par l'association « Vrac de Culture »

Délibération du Conseil Municipal du 30/11/2018

Commémoration de la fin de la première guerre mondiale

Calendrier des manifestations

VIE COMMUNALE

Supérette

Vous avez pu constater l'évolution apparente du chantier. Le planning serré des travaux de construction semble tenu pour une ouverture aux premiers jours de juillet. La candidature de Marie-Paule Rizet a été retenue, son projet professionnel répond aux attentes en termes de diversité de l'offre et de dynamique commerciale. Elle travaillera sous l'enseigne Proximarché.

Rappelons que, outre la succession au commerce Girardon, ce « multiservices » devra constituer une réponse aux besoins non pourvus des consommateurs locaux et des environs, renforcer la fonction de pôle d'attractivité par des offres complémentaires aux activités encore présentes sur la commune.

Place de la Clochette, WC publics, covoiturage

Concomitamment à la construction de la supérette, le haut de la place de La Clochette, dernier espace à ne pas avoir connu d'aménagement depuis fort longtemps, sera réaménagé, les vieux arbres remplacés, le stationnement réajusté. L'acquisition d'une parcelle contiguë permettra une extension du stationnement, notamment pour le covoiturage. Il est en effet pertinent que notre bourg-centre propose un espace adapté à la nouvelle forme de mobilité qu'est la pratique du covoiturage, de surcroît sur le lieu des arrêts de cars, ce qui constituera ainsi notre petite plateforme mobilité. Nous entrerons dans le réseau

territorial des aires de covoiturage dont la communauté de communes assure la communication.

Les nouveaux WC publics sous l'abribus, accessibles pour personnes à mobilité réduite compléteront ces équipements collectifs.

Trottoirs, sécurité, voirie

La deuxième phase de rénovation et de mise en accessibilité de nos trottoirs Grande Rue sera engagée cet été.

Au vu des vitesses excessives signalées et constatées, des ralentisseurs amélioreront la sécurité rue des Ravarys et rue de l'Hôpital, tout comme un aménagement à Angoin. Divers travaux de réparations sur les chaussées seront engagés.

Mur en pierres sèches

L'équipe de l'agence du patrimoine a repris ses travaux de réparation du mur en pierres sèches, cette fois à la gauche du lavoir de la place Gandin. Cette opération de préservation de notre patrimoine s'est achevée au printemps. L'agence du patrimoine est une entreprise d'insertion dont la finalité, à travers des travaux de maçonnerie et d'entretien du patrimoine des communes du Clunisois, est d'intégrer parmi ses salariés des personnes éloignées de l'emploi, souvent sans qualification. Elle favorise l'accès à une formation professionnelle, une activité valorisante, un salaire, mais aussi un cadre et un projet social couplé à un projet économique.

Supprimer les pesticides de votre jardin

Depuis 2017, la vente en libre service des pesticides pour les particuliers est très réglementée. L'interdiction d'utilisation des pesticides chimiques par les particuliers est, quant à elle, prévue pour le 1^{er} janvier 2019.

Encore quelques mois pour s'entraîner à une gestion différenciée de nos cours et jardins.

Pourquoi ne pas commencer tout de suite ?

Pour vous faciliter la vie plantez des fleurs vivaces le long de votre mur bordant la route, vous participerez ainsi à

l'embellissement de la commune.

Chez vous des solutions simples permettent de se passer des pesticides.

→ En plantant des pelouses naturellement fleuries pour favoriser la pollinisation.

→ En sélectionnant des plantes adaptées au type de sol et au climat

→ En paillant ou en installant des plantes couvre-sols pour éviter la pousse de mauvaises herbes.

→ Pour les plus courageux, en privilégiant l'action mécanique de type binette ou sarcloir.

→ La nature, au final, vous en sera reconnaissante en agrémen-

tant vos espaces de fleurs naturelles.

Copeaux de bois Broyats et branchages

Dans le cadre de la réduction et la valorisation de nos déchets verts, la commune et le SIRTOM ont aménagé une aire ouverte de dépôt de branches et branchages sur l'espace communal situé au-dessus du cimetière, en direction du bois de la Roche. Cet emplacement est réservé à ces dépôts utilisables en paillage ou en matière sèche pour le compostage.

Le broyat obtenu est à disposition des habitants.



Fleurissement Floraion durable

Les beaux jours reviennent et avec la chaleur l'envie de fleurir les maisons, les appuis de fenêtres et les balcons, mais aussi les espaces communs.

Ce sont désormais des plantes vivaces et moins gourmandes en eau qui peuplent les massifs que l'équipe de fleurissement communal s'apprête à entretenir pour le plaisir visuel et olfactif de tous.



Camping

Au cœur de notre village, une nouvelle saison de vacances en camping s'amorce, mais déjà les installations sont prêtes à accueillir campeurs et caravaniers.

Le camping ouvrira du 19 Mai au 2 Septembre.

M.S.A.P.

Vous connaissez peut être déjà le relais de services publics de la communauté de communes qui assure des permanences tous les lundis après-midi en mairie.

Il a évolué sous le label MSAP (Maison de Services Au Public) pour lequel notre bureau de poste devient aussi compétent.

Ainsi, à partir du mois de mai, la chargée de clientèle du bureau de poste pourra vous accueillir tous les jours pour des questions relatives à la CAF, CPAM, MSA, ADIL, etc. Pour compléter et traiter les cas les plus complexes, la communauté de communes continuera de tenir des permanences le lundi après-midi mais au bureau de poste au lieu de la mairie.

Un bel exemple d'amélioration des services aux habitants du secteur et de mutualisation des moyens publics.

Budgets - Fiscalité 2018

Comme chaque année, le budget a été voté en mars.

Outre Les principaux travaux d'investissement envisagés dans cette lettre sont prévus : la poursuite de l'achat de terrains pour réserve foncière, des travaux de voirie, l'achèvement du court de tennis, le renouvellement de foyers vétustes d'éclairage public, des mises aux normes électriques dans les bâtiments communaux, l'achat d'un camion benne pour les services techniques, et de matériels divers.

Le Conseil Municipal persiste depuis plus de 23 ans à ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes locales :

TH : 7,54 %,

FB : 37,73 %, FNB : 12,49 %.

Les modalités de suppression progressive de la Taxe d'habitation pour 80% des foyers ne sont pas encore précisées.

Après une augmentation incontournable en 2017, la communauté de communes a maintenu les mêmes taux pour 2018 :

TH : 13,92 %,

FB : 4,44 %, FNB : 13,90 %, CF Entreprises 26,13%.

Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue pour le SIRTOM, elle connaîtra une légère baisse de 11,85 % à 11,55 %.

« La marelle en campagne » et le club Jeunes

Nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer à cette période de l'année l'organisation et le programme des activités de la marelle en campagne et des activités du club jeunes. Dès que ces informations seront connues nous les diffuserons sur le site de la commune dans un flash info en page d'accueil.

Stage d'été au Moulin de la Clochette

Durant l'été une nouvelle activité de la Courte Echelle :

« Découverte de la technique de

la peinture acrylique » des stages se dérouleront du 10 au 13 juillet et du 1 au 4 Août pour les adolescents de 11 à 18 ans, et pour les adultes du 17 au 20 juillet et du 7 au 10 août. Renseignements et inscription auprès de l'association la Courte Echelle au 06 31 58 70 26 ou 06 77 18 90 61.

<http://lacourteechelle-salomay.over-blog.com>

Une exposition finale le 18 Aout permettra de valoriser les œuvres réalisées.

Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque intercommunale de Salomay invitent petits et grands à venir découvrir

les nouveautés, à relire vos auteurs préférés ou même à partager un moment de lecture.

Plus de 4100 documents dont 898 de la bibliothèque de Saône-et-Loire sont à disposition : romans, essais, bandes dessinées, biographies, documentaires, ouvrages de littérature régionale, albums pour enfants. Et quelques expositions y sont présentées dans l'année.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de la bibliothèque :

*Lundi de 16h à 18h
mercredi de 14h à 15h30
jeudi de 16h30 à 18h
samedi de 10h à 11h*

Ecole : inscriptions pour la rentrée 2018

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2018 auront lieu à l'école :

>Lundi 14 mai de 12h à 13h30
et de 16h30 à 18h
>Mardi 15 mai de 12h à 13h30
et de 16h30 à 18h
>Vendredi 18 mai de 9h à 17 h

ou sur rendez-vous en appelant à l'école pendant le temps scolaire (tél: 03 85 59 43 39).

Les inscriptions en petite section de maternelle concernent les enfants nés en 2015.

Les enfants nés en 2016 pourront être inscrits sur liste d'attente et seront acceptés selon les places disponibles à la rentrée.

Démarches à suivre :

- Se rendre à la mairie avec le livret de famille.
- Se rendre chez le médecin pour effectuer les mises à jour du carnet de vaccinations.
- Se présenter à l'école avec le livret de famille et le carnet de vaccinations.

Initiation informatique

La commune de Salomay vient de renouveler une partie du parc informatique de la bibliothèque intercommunale. Les deux nouveaux ordinateurs permettent une connexion plus rapide à internet.

Nous proposons à partir de mai une initiation à l'informatique (bureautique de base, usage d'internet). Merci à celles et ceux qui sont intéressés de se faire connaître à la mairie. Ils seront recontactés individuellement pour l'organisation, en fonction du nombre.

Par ailleurs la bibliothèque dispose d'un espace informatique

libre d'accès durant les heures d'ouverture.

Ramassage des ordures ménagères

La tournée de ramassage des ordures ménagères du mardi 1er mai est reportée au samedi 5 mai aux horaires habituels. Les ramassages du mardi 8 mai sont maintenus.

Déchetterie

Horaires d'été :

*Mardi et Jeudi de 8 h 30 à 12 h
Samedi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30*

Horaires temporaires :

Jusqu'au 30 juin, tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Utilisez internet

Démarches en ligne sur le site de la commune

<http://www.salomay-sur-guye.fr>.

Vous pouvez désormais adresser directement vos demandes pour ces actes administratifs :

- ..Demande d'acte de naissance
- ..Demande d'acte de mariage
- ..Demande d'acte de décès
- ..Demande de livret de famille
- ..Déclaration de chien de 1ère ou 2ème catégorie.

Par ailleurs pour gagner du temps et éviter des déplacements en mairie vous pouvez

aussi adresser une demande de location de salle municipale.

Notre seule adresse courriel opérationnelle est mairie@salomay-sur-guye.fr

Si vous avez encore l'ancienne mairie.salomay@wanadoo.fr, veuillez la supprimer, car elle n'est plus en service.

Nous vous rappelons que l'usage du courrier électronique pour adresser vos demandes vous permet de vous affranchir des horaires d'ouverture et vous assure une réactivité de notre part encore plus performante. Alors n'hésitez pas.

INFOS PRATIQUES

« Je construis ou je fais des travaux dans ma maison...

Quelles sont les formalités ? »

. Dans tous les cas, **une modification de l'aspect extérieur** (ravalement de façade, remplacement ou ajout de portes ou fenêtres, véranda...) **ou une création de surface > 5m²** entraînent le dépôt d'une autorisation d'urbanisme en mairie. Le tableau ci-dessous vous aidera à savoir quel imprimé remplir (déclaration préalable ou permis de construire). La secrétaire de mairie vous aidera dans vos démarches et enregistrera votre demande d'autorisation de travaux.

. Vous choisirez les couleurs de vos fenêtres, portes ou façade dans le nuancier de notre P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). **La couleur blanche est interdite**. Ce nuancier est disponible sur le site internet de la commune à la rubrique : Vie communale / Urbanisme P.L.U., et consultable en mairie.

Surfaces déterminant le document d'urbanisme nécessaire en cas de construction ou d'extension

En zone Urbaine (U) d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

1 - Construction nouvelle

surface de la nouvelle construction	Formalité	Recours architecte obligatoire	
		oui	non
inférieure à 5 m ²	dispense	sans objet	
de 5 à 20 m ²	déclaration préalable (DP)	sans objet	
de 20 à 150 m ²	permis de construire (PC)		NON
supérieure à 150 m ²	permis de construire (PC)	OUI	

2 - Ajout sur une construction initiale de plus de 150 m²

surface de l'extension projetée	Formalité	Recours architecte obligatoire	
		oui	non
inférieure à 5 m ²	dispense	sans objet	
entre 5 et 40 m ²	déclaration préalable (DP)	sans objet	
supérieure à 40 m ²	permis de construire (PC)	OUI	

3 - Ajout sur une construction initiale de moins de 150 m²

surface de l'extension projetée	surface totale demeure < 150 m ²	surface totale devient > 150 m ²	Formalité	Recours architecte obligatoire	
				oui	non
inférieure à 5 m ²	X		dispense	sans objet	
inférieure à 5 m ²		X	dispense	sans objet	
entre 5 et 20 m ²	X		déclaration préalable (DP)	sans objet	
entre 5 et 20 m ²		X	déclaration préalable (DP)	sans objet	
entre 20 et 40 m ²	X		déclaration préalable (DP)	sans objet	
entre 20 et 40 m ²		X	permis de construire (PC)	OUI	
entre 40 et 150 m ²	X		permis de construire (PC)		NON
entre 40 et 150 m ²		X	permis de construire (PC)	OUI	
supérieure à 150 m ²		X	permis de construire (PC)	OUI	

INFOS PRATIQUES

Nuisances sonores et feux

Suite aux non respects sur la commune des interdictions préfectorales qui nous sont encore signalés, nous devons rappeler :

- L'usage des tondeuses et autres outillages est interdit en dehors des créneaux suivants : Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

- Les feux de végétaux et autres déchets sont interdits, la déchèterie ou l'aire de broyage des branches permettant l'évacuation desdits végétaux.

Photos aériennes

Afin d'améliorer la communication concernant notre commune et de tracer périodiquement son évolution, des photos aériennes seront

prises et observables sur le site internet de la commune.

Panneaux d'affichage

Malgré les méthodes modernes de communication par le biais du site internet qui, nous l'espérons, vous permettent une information en temps réel sur votre commune, nous maintenons l'affichage traditionnel mais limité sur les 7 panneaux d'affichage.

Celui posé sur l'ancienne caserne démolie a été transféré au 15 Grande Rue, sur le mur d'enceinte de la résidence de l'OPAC.

Relais Informations Services (R.I.S.)

Les deux panneaux de Relais Informations Services situés sur les places de Lomonot et Gandin seront réactualisés, selon le plan de notre guide pratique des activités

que nous nous efforçons de mettre à jour périodiquement.

Cet outil est utile pour les personnes de passage, ou qui s'intéressent à notre commune.

Tennis

Après une réfection complète, le court est désormais opérationnel et vous permet la pratique de ce sport en libre accès ; nous demandons juste aux usagers de respecter les installations.

Pour ceux qui voudront jouer en soirée, l'éclairage est activable au coffret.

La Poste

Durant trois semaines d'été, du 18 juillet au 6 août, le bureau de poste verra ses horaires modifiés tout en assurant une ouverture 6 jours par semaine : tous les matins de 9h à 12h et le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30.

ÉVÈNEMENTS NOUVEAUTÉS

Nouvelles activités

Cédric BLANCHARD

Ferronnerie

ferronnerie.blanchard@orange.fr

tél : 06 82 61 83 07

Quentin GELIN

maçonnerie rénovation

tél. 06 82 22 76 49

gelinquentin@orange.fr

Mariane BOURGEOISAT

Kinésithérapeute

12 rue de l'Hôpital

Tél : 03 85 22 18 07

Eric DUFAYS

Auberge de la Guye

tél. 03 85 36 41 04

Emmanuelle GEORGE

service de repassage à domicile

tél. 06 48 29 03 69

bernageorge@hotmail.com

« Vide-maison »

Une équipe renouvelée de bénévoles prépare l'organisation d'un « vide-maison » sur l'ensemble de la commune, qui cette année aura lieu le 22 juillet.

Les bonnes volontés sont les bienvenues pour préparer cette journée. Une réunion de préparation aura lieu le jeudi 3 mai à 18h30 à la mairie.

Le « vide-maison » 2017 fut un franc succès, gageons qu'il en soit de même cette année.

Brochure

« Laissez-vous conter Salornay et la vallée de la Gande »

Le Pays d'Art et d'Histoire (PAH) entre Cluny et Tournus a retenu notre candidature pour nous faire bénéficier de l'édition d'une brochure permettant de valoriser le patrimoine de notre commune.

La sortie de cette documentation est prévue dans l'été.

Concours photo

Vous qui vous intéressez au patrimoine, aux paysages de votre commune et pratiquez la photo, participez au concours lancé par le Pays d'Art et d'Histoire. Une bonne façon de satisfaire votre loisir et d'enrichir le partage des identités, des atouts, des beautés de Salornay.

Du 2 mai au 2 septembre, renseignements et règlement : www.pahclunytournus.fr

Défilés

En ce printemps, nous rappelons les célébrations des commémorations patriotiques à 11h :

29 avril (journée du souvenir de la déportation)

8 Mai (victoire de 1945)

14 juillet (fête nationale)

11 Novembre (armistice 1918)

pour lesquelles vous êtes cordialement invités à participer.

ÉVÈNEMENTS NOUVEAUTÉS

Fête Patronale Piquenique sous les marronniers

Comme chaque année vous pourrez venir profiter des différents manèges lors de la fête patronale qui se tiendra le weekend des 2 et 3 juin. Petits et grands pourront se retrouver place Gandin.

Samedi midi (et non dimanche comme les autres années pour, espérons le, augmenter la fréquentation) vous pourrez venir partager un repas populaire sous les marronniers, et faire connais-

sance avec d'autres Salornéens. L'apéritif est offert.

L'été des marchés

Comme chaque année, le marché connaît un certain regain d'attractivité en période estivale. Flâner, rencontrer ses amis, papoter, tout en faisant ses emplettes est toujours bien agréable.

Si vous souhaitez que cette petite animation perdure, n'hésitez pas à venir vous balader à travers les étals qui seront plus nombreux et variés à partir du jeudi 28 juin.

Expo littéraire

Les 2 et 3 juin, l'exposition «portraits croisés», exposition de 15 dessins de Dominique Laronde illustrant 15 textes de Jean-Jacques Nuel, occupera la salle du moulin de la clochette. Cette exposition permettra de faire connaissance avec une maison d'édition associative, le « pont du change » et de rencontrer ses auteurs. Un temps de lecture de textes d'auteurs locaux est prévu le 2 juin à 18h. Cette exposition se déplacera ensuite à la bibliothèque pour quelques jours avant de rejoindre la bibliothèque de Joncy.

Concert organisé par l'association « Vrac de culture »

« Vrac de culture », association dont le siège est à Salornay, organise le 12 mai à 18h00 un concert de chant lyrique. Deux artistes : Agnès Graziano, pianiste, et Jiwon Song, baryton se produiront dans l'église de Salornay. Cette jeune association a pour but d'organiser des concerts de musique classique, musique de chambre, opéra, opérette, chant lyrique, jazz. L'association affiche la volonté de promouvoir de jeunes artistes et découvrir de jeunes talents.

Calendrier des manifestations Marchés : Tous les jeudis matins

AVRIL

Dim 29 : 11h défilé souvenir des déportés

MAI

Sam 5 : passage Alpines

Mar 8 : 11h défilé armistice 1945

Sam 5 : passage Alpines

Sam 12 : Concert à l'église

Sam 19 : Pétanque Foot

Dim 20 : Puces du foot

JUIN

Sam 2 : expo littéraire au moulin

Sam 2 : repas populaire

Sam 2 Dim 3 : fête patronale

Ven 8 : boules, concours semi nocturne

Dim 24 : Kermesse maison de retraite

Ven 29 : Boules, concours sociétaires

Sam 30 : Kermesse A.P.E. et repas

JUILLET

Ven 13 : Retraite aux flambeaux, Feux d'artifices, Bal gratuit des pompiers

Sam 14 : 11h défilé fête nationale

Dim 22 : Vide maisons

AOÛT

Dim 5 : pétanque du Foot

SEPTEMBRE

Ven 7 : Boules, concours sociétaires

Sam 15 : Boules, Gentlemen et repas

Sam 22 : Boules, Concours officiel

DONS DU SANG :

Merc 20 juin, Ven 17 août, Merc 24 Oct.

Il y a un siècle ! Délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 1918

Extrait : « Le conseil municipal sur la proposition faite par Monsieur le Maire, décide qu'une souscription sera ouverte dans la commune pour l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de Salornay, morts pour la France, et fixe à mille francs la somme qui sera

mise en entête de cette souscription pour la part de la commune. Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents ».

Commémoration de la fin de la première guerre mondiale

L'année 2018 marquera le centenaire de la fin de cet effroyable conflit qui endeuilla nombre de familles de part et d'autre du Rhin et bien au-delà.

A cette occasion une conférence sur la fin de la première guerre mondiale sera organisée dans la salle polyvalente, le 24 novembre, par M. Thierry Allemand, conférencier local, en collaboration avec le « souvenir français ».

En réflexion à ce moment de l'année, une exposition sur des traces d'histoire de cette époque belliqueuse viendra compléter les récits.

Mairie de Salornay-sur-Guye
4 La Promenade
71 250 Salornay-sur-Guye

Ouverture au public :
La semaine de 14h à 17h
(sauf le Mercredi)
Le Samedi de 10h à 12h

Téléphone : 03 85 59 42 74
mairie@salornay-sur-guye.fr
www.salornay-sur-guye.fr